



Supplément exceptionnel du 17 septembre



L'épineuse question des bornes

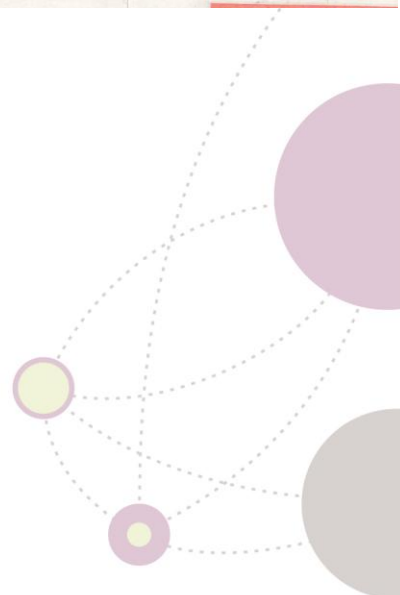
« La première voiture électrique est une invention de 1899. C'est la Jamais-Contente », s'amuse à rappeler Thierry Brossier, président de Bourgogne Mobilité Électrique (BME). L'association regroupant entreprises, collectivités territoriales et autres institutions vient à Cité71 plaider pour la solution électrique. « La mobilité électrique, beaucoup de gens en parlent, peu la connaissent bien, d'où la création de BME en 2009. Notre vocation est prioritairement pédagogique pour un sujet qui évolue vite. Nous œuvrons à traduire en langage profane des données complexes, auprès de décideurs publics ou privés. » Au cœur des préoccupations

fréquemment exprimées, la faible autonomie de l'électrique, conjuguée au manque criant de bornes de rechargement. « C'est une peur psychologique, car la plupart des Bourguignons parcourent en moyenne 30 km par jour, alors que l'autonomie de l'électrique est de 120 à 150 km, et évolue à la hausse. J'ai fait mes premières vacances en voiture électrique cet été. Je suis allé de Dijon dans le Morvan : il me restait 40 km d'autonomie. Je me suis baladé, et j'ai parcouru 700 km en une semaine. C'est faisable avec le rechargement chez soi, mais des bornes, il est vrai, m'auraient apporté un confort d'utilisation. » La question des

bornes, c'est un peu l'œuf et la poule. « Il n'y a pas assez de voitures électriques pour les généraliser, mais il y aurait davantage de voitures électriques si on les généralisait », déplore Gaëlla Morot, responsable développement de BME. Il existe des aides pour inciter les collectivités à s'équiper en bornes, mais aucune loi contraignante. Néanmoins, de grandes entreprises font montre de bonne volonté. Ainsi, en Bourgogne, EDF va créer un corridor de 19 bornes au fil des autoroutes A6 et A39. Bolloré va déployer 360 points de charge dans la région. L'union de Nissan et Auchan va permettre

le déploiement de 10 bornes dans la région... Et préfecture de région ainsi que Conseil régional œuvrent au déploiement de bornes. Au total, BME annonce que la Bourgogne devrait être équipée de 1042 points de charge d'ici 2025. On notera en outre qu'existe une loi quasi-inconnue du grand public : le « droit à la prise », un texte du 12 juillet 2010. Tout salarié ou locataire peut demander l'installation d'une infrastructure de charge. Par ailleurs, les architectes sont désormais tenus de prévoir une prise idone pour toute nouvelle construction.

BME, 38, avenue Françoise-Giroud à Dijon, www.bme.asso.fr



BOURGOGNE MOBILITE ÉLECTRIQUE - BP 87981 - 21079 DIJON CEDEX

TEL. : 03 80 28 09 82 OU 03 80 28 09 86 - FAX : 03 80 28 09 99

contact@bme.asso.fr

www.bme.asso.fr

SIRET 512 057 282 00018

APE 9499Z

JO 14/03/09 MARQUE ET GRAPHISME DEPOSES